

Avenir du train de nuit intercités entre Nice et Paris

Question n° 02255 adressée à Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports

Texte de la question : Mme Dominique Estrosi-Sassone interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur la menace de suppression de la ligne des trains intercités de nuit (ICN) entre Paris et Nice en 2018.

Les trains intercités de nuit entre ces deux villes, également connus sous le nom historique de « trains bleus », répondent à une demande. En effet, la mobilisation pour conserver cette ligne est réelle puisque ce train représente une alternative crédible au transport aérien ou au TGV en journée dont le temps de trajet dure entre cinq et six heures, sans compter les transferts des passagers jusqu'aux gares.

Cette suppression de ligne par la SNCF pourrait être à moyen terme une erreur stratégique dans le cadre de l'ouverture du rail à la concurrence en France en 2020 puisque des opérateurs privés ont déjà manifesté leur intérêt pour une ligne prestigieuse et historique, dont les villes terminus sont connues dans le monde entier et par tous les voyageurs étrangers qui visitent la France.

Enfin, d'autres trains de nuit ont repris leur route après quelques mois de mise à l'arrêt, comme la ligne Paris-Perpignan, et il serait dommage pour les usagers comme pour la SNCF de s'en priver. Elle lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour évaluer la nécessité de fermer cette ligne et de bien vouloir lui communiquer les motivations de la SNCF à prendre une telle décision.